

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix-Travail-Patrie*  
\*\*\*\*\*

MISSION DE REGULATION DES  
APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE  
GRANDE CONSOMMATION  
(MIRAP)  
\*\*\*\*\*



MISSION DE REGULATION DES APPROVISIONNEMENTS  
DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace-Work-Fatherland*  
\*\*\*\*\*

CONSUMER PRODUCT SUPPLY  
REGULATORY AUTHORITY  
\*\*\*\*\*

**ADDITIF N°01/AD/MIRAP/ADM/DAF/CF**

A LA DEMANDE DE COTATION N°02/DC/MIRAP/CIPM/2026 DU 06 MAI 2026 EN  
PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE D'UN (01) VEHICULE 4\*4  
PICK-UP DOUBLE CABINE STANDARD A LA MISSION DE REGULATION DES  
APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION  
(MIRAP)

MAITRE D'OUVRAGE: L'Administrateur de la MIRAP

FINANCEMENT : Budget de la MIRAP

IMPUTATION BUDGETAIRE : 222004

EXERCICE : 2026

**Article 1<sup>er</sup>** : La Demande de Cotation N°02/DC/MIRAP/CIPM/2026 du 06 Mai 2026 en procédure d'urgence pour la fourniture d'un (01) véhicule 4\*4 pick-up double cabine standard à la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation (MIRAP), est modifié ainsi qu'il suit :

**PIECE N° 1 : AVIS DE CONSULTATION**

❖ **AU LIEU DE**

**1. Remise des offres**

Les offres rédigées en français et/ou en anglais, devront être produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, insérées dans une enveloppe et déposées à la Cellule Financière de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation(MIRAP), 1er étage, au plus tard le 29/05/2026 à 13 heures précises, heure locale.

❖ **LIRE PLUTOT**

**1. Remise des offres**

Les offres rédigées en français et/ou en anglais, devront être produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, insérées dans une enveloppe et déposées à la Cellule Financière de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation(MIRAP), 1er étage, au plus tard le 08/06/2026 à 13 heures précises, heure locale.

❖ **AU LIEU DE**

**11.1 Critères éliminatoires**

Il s'agit :

N°	Critères	EVALUATION	
		OUI	NON
1.	Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif 48h après l'ouverture des offres par la CIPM/MIRAP		
2.	Fausse déclaration ou pièce falsifiée		
3.	Absence de caution de soumission timbrée à l'ouverture des plis		
4.	Absence du récépissé de Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC)		
5.	Absence du prospectus en couleur et fiches techniques décrivant toutes les caractéristiques techniques de la fourniture proposée		
6.	Non-conformité aux spécifications techniques de la fourniture à livrer		
7.	Non satisfaction d'au moins cinq (05) sur l'ensemble des six (06) critères essentiels		
8.	Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon d'un Marché au cours des trois (03) dernières années		
9.	Non-respect d'au moins trois (03) des caractéristiques « non majeures » du véhicule proposé		
10.	Absence d'une convention de partenariat avec un concessionnaire reconnu		
11.	Absence des attestations de disponibilité des pièces de rechange et de disponibilité d'un garage		
12.	Non-respect des spécifications majeures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Cylindrée : ≥ 2986 CC</li> <li>○ Silhouette : véhicule 4x4 Pick-up Standard</li> <li>○ Garde au sol: ≥ 310 mm</li> <li>○ Capacité du réservoir: ≥ 80 litres</li> <li>○ Nombre de places: ≥ 5.</li> </ul>		

❖ **LIRE PLUTOT**

**11.1 Critères éliminatoires**

Il s'agit :

N°	Critères	EVALUATION	
		OUI	NON
1.	Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif 48h après l'ouverture des offres par la CIPM/MIRAP		
2.	Fausse déclaration ou pièce falsifiée		
3.	Absence et non-conformité de la caution de soumission timbrée à l'ouverture des plis		
4.	Absence du récépissé de Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC)		
5.	Absence du prospectus en couleur et fiches techniques décrivant toutes les caractéristiques techniques de la fourniture proposée		
6.	Non-conformité aux spécifications techniques de la fourniture à livrer		
7.	Non satisfaction d'au moins cinq (05) sur l'ensemble des six (06) critères essentiels		
8.	Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon d'un Marché au cours des trois (03) dernières années		
9.	Non-respect d'au moins trois (03) des caractéristiques « non majeures » du véhicule proposé		
10.	Absence d'une convention de partenariat avec un concessionnaire reconnu		
11.	Absence des attestations de disponibilité des pièces de rechange et de disponibilité d'un garage		
12.	Non-respect des spécifications majeures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Cylindrée : ≥ 2393 cm<sup>3</sup> / 146 cu-in</li> <li>○ Silhouette : véhicule 4x4 Pick-up Standard</li> <li>○ Garde au sol: ≥ 310 mm</li> <li>○ Capacité du réservoir: ≥ 80 litres</li> <li>○ Nombre de places: ≥ 5.</li> </ul>		

**PIECE N° 1 : CONSULATION NOTICE**

❖ **INSTEAD OF**

**6. Submission of offers**

Offers written in French and/or English must be produced in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies marked as such, inserted in an envelope and deposited with the Financial Unit of the Mission of Regulation of Supply of Consumer Products (MIRAP), 1st floor, no later than 29/05/2026 at 1 p.m. sharp, local time.

❖ **READ INSTEAD**

**6. Submission of offers**

Offers written in French and/or English must be produced in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies marked as such, inserted in an envelope and deposited with the Financial Unit of the Mission of Regulation of Supply of Consumer Products (MIRAP), 1st floor, no later than 8/06/2026 at 1 p.m. sharp, local time.

❖ **INSTEAD OF**

**11.1 Elimination criteria**

It's about:

N°	Critères	EVALUATION	
		OUI	NON
1.	Absence or non-compliance of a document in the administrative file 48 hours after the opening of the offers by the CIPM/MIRAP		
2.	False declaration or falsified document		
3.	Absence of bid deposit stamped when opening bids		
4.	Absence of receipt from the Deposit and Consignment Fund (CDEC)		
5.	Absence of the color brochure and technical data sheets describing all the technical characteristics of the proposed supply		
6.	Failure to satisfy at least five (05) of all six (06) essential criteria		
7.	Absence of a sworn statement of non-abandonment of a Market over the last three (03) years		
8.	Failure to comply with at least three (03) of the "non-major" characteristics of the proposed vehicle		
9.	Absence of a partnership agreement with a recognized dealer		
10.	Absence of certificates of availability of spare parts and availability of a garage		
11.	Non-compliance with the following major specifications: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Cylindrée : ≥ 2986 CC</li> <li>○ Silhouette : véhicule 4x4 Pick-up Standard</li> <li>○ Garde au sol: ≥ 310 mm</li> <li>○ Capacité du réservoir: ≥ 80 litres</li> <li>○ Nombre de places: ≥ 5.</li> </ul>		

❖ **READ INSTEAD**

**11.1 Elimination criteria**

It's about:

N°	Critères	EVALUATION	
		OUI	NON
1.	Absence or non-compliance of a document in the administrative file 48 hours after the opening of the offers by the CIPM/MIRAP		
2.	False declaration or falsified document		
3.	Absence and non-conformity of the stamped bid bond at the opening of the bids		
4.	Absence of receipt from the Deposit and Consignment Fund (CDEC)		
5.	Absence of the color brochure and technical data sheets describing all the technical characteristics of the proposed supply		
6.	Failure to satisfy at least five (05) of all six (06) essential criteria		
7.	Absence of a sworn statement of non-abandonment of a Market over the last three (03) years		
8.	Failure to comply with at least three (03) of the "non-major" characteristics of the proposed vehicle		
9.	Absence of a partnership agreement with a recognized dealer		
10.	Absence of certificates of availability of spare parts and availability of a garage		
11.	Non-compliance with the following major specifications: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Cylindrée : ≥ 2986 CC</li> <li>○ Silhouette : véhicule 4x4 Pick-up Standard</li> </ul>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Garde au sol: <math>\geq 310</math> mm</li> <li>○ Capacité du réservoir: <math>\geq 80</math> litres</li> <li>○ Nombre de places: <math>\geq 5</math>.</li> </ul>		
--	--	--	--

❖ **AU LIEU DE**

**15. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis aura lieu le 29/05/2026 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la MIRAP. Les soumissionnaires assistent à cette séance d'ouverture ou s'y font représenter par une personne de leur choix, dûment mandatée et ayant une bonne connaissance du dossier.

❖ **LIRE PLUTOT**

**15. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis aura lieu le 08/06/2026 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la MIRAP. Les soumissionnaires assistent à cette séance d'ouverture ou s'y font représenter par une personne de leur choix, dûment mandatée et ayant une bonne connaissance du dossier.

**PIECE N° 2: REGLEMENT GENERAL DE LA DEMANDE DE COTATION (RGAO)**

❖ **AU LIEU DE**

**Article 8 : Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres rédigées en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel devront être déposées à la Cellule Financière de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation (MIRAP), au plus tard le 29/05/2026 à 13 heures précises, heure locale.

❖ **LIRE PLUTOT**

**Article 8 : Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres rédigées en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel devront être déposées à la Cellule Financière de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation (MIRAP), au plus tard le 08/06/2026 à 13 heures précises, heure locale.

❖ **AU LIEU DE**

**Article 10 : Vérification de la conformité et comparaison des offres**

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant ; à :

- (a) l'examen de la conformité des offres, du point de vue documents constitutifs, des délais et spécifications techniques ;
- (b) la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant le prix unitaire en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- (c) l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

**10.1 Grille d'Evaluation des Offres**

➤ **Critères éliminatoires**

N°	Critères	EVALUATION	
		OUI	NON
1.	Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif 48h après l'ouverture des offres par la CIPM/MIRAP		
2.	Fausse déclaration ou pièce falsifiée		
3.	Absence de caution de soumission timbrée à l'ouverture des plis		
4.	Absence du récépissé de Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC)		

5.	Absence du prospectus en couleur et fiches techniques décrivant toutes les caractéristiques techniques de la fourniture proposée		
6.	Non-conformité aux spécifications techniques de la fourniture à livrer		
7.	Non satisfaction d'au moins cinq (05) sur l'ensemble des six (06) critères essentiels		
8.	Absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par l' Autorité des Marchés et/ou l'Organisme chargé de la régulation		
9.	Non-respect d'au moins 75% des caractéristiques « non majeures » du véhicule proposé		
10.	Absence d'une convention de partenariat avec un concessionnaire reconnu		
11.	Absence des attestations de disponibilité des pièces de rechange et de disponibilité d'un garage		
12.	Non-respect des spécifications majeures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Cylindrée : ≥ 2986 CC</li> <li>○ Silhouette : véhicule 4x4 Pick-up Standard</li> <li>○ Garde au sol: ≥ 310 mm</li> <li>○ Capacité du réservoir: ≥ 80 litres</li> <li>○ Nombre de places: ≥ 5.</li> </ul>		

❖ LIRE PLUTOT

**Article 10 : Vérification de la conformité et comparaison des offres**

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant ; à :

- (a) l'examen de la conformité des offres, du point de vue documents constitutifs, des délais et spécifications techniques ;
- (b) la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant le prix unitaire en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- (c) l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

**10.1 Grille d'Evaluation des Offres**

➤ **Critères éliminatoires**

N°	Critères	EVALUATION	
		OUI	NON
1.	Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif 48h après l'ouverture des offres par la CIPM/MIRAP		
2.	Fausse déclaration ou pièce falsifiée		
3.	Absence et non-conformité de la caution de soumission timbrée à l'ouverture des plis		
4.	Absence du récépissé de Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC)		
5.	Absence du prospectus en couleur et fiches techniques décrivant toutes les caractéristiques techniques de la fourniture proposée		
6.	Non-conformité aux spécifications techniques de la fourniture à livrer		
7.	Non satisfaction d'au moins cinq (05) sur l'ensemble des six (06) critères essentiels		
8.	Absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par l' Autorité des Marchés et/ou l'Organisme chargé de la régulation		
9.	Non-respect d'au moins 75% des caractéristiques « non majeures » du véhicule proposé		
10.	Absence d'une convention de partenariat avec un concessionnaire reconnu		
11.	Absence des attestations de disponibilité des pièces de rechange et de disponibilité d'un garage		
12.	Non-respect des spécifications majeures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Cylindrée : ≥ 2393 cm<sup>3</sup> / 146 cu-in</li> </ul>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Silhouette : véhicule 4x4 Pick-up Standard</li> <li>○ Garde au sol: <math>\geq 310</math> mm</li> <li>○ Capacité du reservoir: <math>\geq 80</math> litres</li> <li>○ Nombre de places: <math>\geq 5</math>.</li> </ul>		
--	--	--	--

**Article 2** : Le reste sans changement. /-

Yaoundé, le

**29 MAI 2026**

**L'Administrateur de la MIRAP**  
(Autorité Contractante)

Ampliatiions:

- MINMAP ;
- PRESIDENT/CIPM ;
- ARMP ;
- ATTRIBUTAIRE ;
- AFFICHAGE ;
- ARCHIVES/CHRONO.



*[Handwritten signature]*  
**Bamzok Nial Lyhrien**